



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Séance du mardi 11 avril 2023

	Date de la convocation : 06/04/2023
Membres en exercice : 15	<i>L'an deux mille vingt-trois et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Frédéric DAUPHIN, à 18 h 30</i>
Présents : 9	
Votants : 13	Présents : Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU, Sabine PTASZYNSKI, Philippe BOTALLA, Gisèle JOSEPH, Gérard MARTIN, Stéphanie MICHOT, Joëlle BLANCHARD, Odile MARTIN
Pour : 13	
Contre : 0	Représentés : Dorothee DUPONT, René SAMUEL, Patricia VILLEMAIN, Aurélie DURAND
Abstention : 0	Excusés :
	Absents : Farid RAHMOUN, Maxime SZUMIEL

Secrétaire de séance : Sabine PTASZYNSKI

DE_2023_024 - Objet : Budget principal 2023

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en dépenses et recettes :

Section de fonctionnement : Dépenses / Recettes : 1 713 361,42 €

Section d'investissement : Dépenses / Recettes : 702 044,86 €

Où cet exposé et après en avoir le Conseil municipal à l'unanimité adopte le budget principal 2023 de la Commune.





République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

À Peipin, le 24 avril 2023

Sabine PTASZYNSKI



Frédéric DAUPHIN

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/04/2023
et publié ou notifié
le 24/04/2023

